

Zeitschrift: L'Afrique explorée et civilisée
Band: 11 (1890)
Heft: 11

Artikel: Bulletin mensuel : (3 novembre 1890)
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-133908>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 13.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

BULLETIN MENSUEL (3 novembre 1890¹).

Le Congrès de l'Association française pour l'avancement des sciences, qui s'est tenu à Limoges au mois d'août, a reçu de M. Teisserenc de Bort d'utiles renseignements sur la région qui s'étend du **Mzab** à **El Goléa**, et d'El Goléa à Brezina, région qu'il avait récemment explorée dans une mission scientifique. Il a dressé l'itinéraire de Ghardaia à El Goléa par la route de l'ouest que l'on suit depuis peu d'années; elle offre pour les caravanes le grand avantage d'être moins accidentée que celle qui passe sur le plateau et de présenter des pâturages abondants pour les chameaux. Cet itinéraire est appuyé sur la détermination astronomique de la position du point de campement de chaque jour tant entre le Mzab et El Goléa qu'entre ce point et Brezina. El Goléa est située au pied d'une falaise crétacée d'une centaine de mètres d'élévation dont un fragment isolé porte le vieux ksour (château) El Goléa, tandis que l'oasis et les maisons habitées actuellement sont dans la plaine. L'eau qui est l'élément vital dans le Sahara est très abondante à El Goléa; elle se trouve à deux mètres du sol, provient d'une nappe légèrement ascendante et est d'excellente qualité. Les jardins de palmiers sont peu nombreux et appartiennent à la tribu nomade des Chambaâ Mouadi, qui vivent avec leurs troupeaux dans le désert et abandonnent le soin de cultiver leurs jardins à des nègres. Mais il y a à El Goléa, tant en eau qu'en terrains de culture, de quoi constituer une grande oasis comme celles de l'oued Rhir, et alimenter une ville d'une certaine importance dont l'existence aurait sa raison d'être comme entrepôt sur la route du Gourara et du Touat. La région qui s'étend entre El Goléa et Brezina est occupée, sur une longueur de plus de 120 kilomètres, par des dunes de sable où ces points d'eau sont très rares, mais qui présentent d'excellents pâturages pour les chameaux. Ces pâturages sont presque inutilisés à cause du peu de sécurité qui règne dans cette région. L'oued Seggueur, qu'on représente sur les cartes comme allant de Brezina à El Goléa, en réalité n'a de lit véritable que jusqu'à la Dayet (mare ou bas-fond humide) Améra à l'entrée des

¹ Les matières comprises dans nos *Bulletins mensuels* et dans les *Nouvelles complémentaires* y sont classées suivant un ordre géographique constant, partant de l'Algérie, puis allant à l'Est, longeant ensuite la côte orientale du continent et revenant par la côte occidentale. — Voir la carte à la quatrième page de la couverture.

sables. Entre El Goléa et ce point, la vallée indiquée d'après des renseignements indigènes n'existe plus, il y a seulement des dépressions successives dont le fond est occupé par des dépôts d'eau douce, et qui semblent être le reste d'un grand marécage actuellement desséché et que les rares crues de l'oued Seggueur ne suffisent plus à alimenter.

M. Teisserenc de Bort a présenté aussi la première carte orographique qui ait été dressée pour le Sahara algérien et tunisien. Cette carte résulte des nivellements barométriques de MM. Duveyrier, Mares, de la mission Flatters, de MM. Roland, Foureau, etc., et des travaux de l'auteur qui comprennent cinq grands itinéraires ayant un développement de plus de 1,500 kilomètres. Les courbes de niveau sont tracées de 100 en 100 mètres; l'auteur a montré que cette carte met en relief un des traits les plus caractéristiques de l'hydrographie du Sahara, à savoir que les eaux du versant sud du Djebel-Amour s'écoulent vers la région d'El Goléa, pendant que l'oued Mïa prend sa source au sud d'El Goléa dans le massif qui domine In-Salah et coule vers les chotts Melrir et Rharsa situés au pied de l'Aurès. Il y a donc opposition complète entre la direction des eaux dans ces deux bassins presque parallèles, ce qui est dû au relèvement des couches crétacées de la Chebka du Mزاب (plateau coupé de fissures, d'où ce nom de *chebka* ou filet) et à la grande faille qui l'accompagne.

Depuis que la convention anglo-française a reconnu à la France, comme sphère d'influence, les vastes territoires qui s'étendent au sud de l'Algérie et de la Tunisie jusqu'au Niger et au lac Tchad, les conseils généraux des trois départements d'Oran, d'Alger et de Constantine ont été saisis de la question du **chemin de fer trans-saharien**. La Commission départementale d'Alger, qui n'a pas encore pu obtenir que la concession de la ligne de pénétration d'Alger à Laghouat fût décrétée, a émis, à l'unanimité, le vœu : 1° que préalablement à toute décision touchant le Trans-Saharien, sa direction et son tracé, le gouvernement veuille bien faire étudier, dans les trois départements, les voies de communication les plus directes vers le Soudan; 2° que les explorations à cet effet soient effectuées au moyen de caravanes exclusivement composées d'indigènes et dont les relations, par ce fait même, deviendront plus faciles avec les populations sahariennes qu'elles auront mission de reconnaître. De son côté, une Commission du Conseil général du département d'Oran a présenté un rapport duquel il ressort que, quoique le chemin de fer projeté ne doive donner aucun résultat au point de vue économique, la France doit l'entreprendre afin de conserver sa place au

Soudan; c'est là une nécessité stratégique. Le Conseil général a mis 15,000 fr. à la disposition du ministre des travaux publics pour l'étude de la question, au moyen de missions pacifiques et commerciales qui accompagneront les caravanes partant de Géryville pour les régions du Niger. Enfin, le Conseil général de Constantine a adopté récemment un vœu tendant à ce que le gouvernement veuille bien présenter à la Chambre un projet de loi sur la construction d'un chemin de fer trans-saharien reliant Biskra au Soudan intérieur. On s'attend à ce que le gouvernement demande simplement la déclaration d'utilité publique, pour laisser ensuite aux diverses initiatives le soin de présenter leurs projets et demandes de construction et d'exploitation.

On écrit d'Alexandrie au *Mémorial diplomatique*, qu'une effroyable anarchie règne au **Kordofan**. Abdullaï, le successeur du mahdi, règne encore; mais, confiné dans Ondurman, il en est réduit à craindre l'éventualité d'une attaque des Senoussi venant d'El-Obeid. En attendant, la famine continue à exercer ses ravages au Soudan. La viande de chien, à ce que dit une lettre d'Assouan, s'y vend quatre thalaris l'ocque¹. Aucune culture n'est possible, et par suite aucun commerce. Comme il arrive toujours, dans la décomposition des empires éphémères, les principaux lieutenants d'Abdullaï sont en train de se tailler de petites souverainetés particulières. L'émir Abdullah Ouad Saad a jeté son dévolu sur Berber, qu'il gouverne à sa guise sans accepter d'ordres de personne. Il ne dispose que de 500 ou 600 hommes, mais bien déterminés. L'émir Mohammel El-Zougali, maître absolu de Dongola, a sous ses ordres 1000 hommes dont 500 Baggaras. Abou-Hamet a pour chef l'émir Dakrachaoui, qui commande à 300 hommes, et s'occupe principalement du trafic des esclaves. A quelque distance d'Abou-Hamet commence le district de Hadji Hassan Ouad Saad.

Les journaux italiens signalent le retour à Vérone d'une religieuse italienne, **sœur Marie Caprini**, qui avait été faite prisonnière en 1882 par le mahdi, et qui a réussi à s'échapper il y a quelques semaines. Elle s'était rendue en Égypte en 1880, aussitôt après avoir pris le voile, et avait été envoyée à la station d'**El-Obeid** avec plusieurs de ses compagnes et d'autres missionnaires. Le 15 janvier 1883, le mahdi, après avoir mis en déroute à Kadir, Reouf Pacha et ses 8,000 hommes, dont 27 seulement échappèrent à la mort, et après avoir pris Bara, mit le siège devant El-Obeid, dont il s'empara après quatre mois et demi de

¹ L'ocque équivaut à kilog. 1,24.

résistance héroïque. Les 3,500 Égyptiens qui avaient défendu la ville furent passés au fil de l'épée et les habitants chassés. Jetés dans une zeriba, sœur Caprini et ses compagnons souffrirent des tourments indicibles, le mahdi ayant donné l'ordre de ne pas les laisser tranquilles. Un jour, exaspéré parce qu'ils ne voulaient pas embrasser la nouvelle religion, le mahdi les avait fait sortir de la zeriba pour les faire décapiter. Heureusement il changea d'avis, et il les renvoya dans leur prison presque nus. Deux sœurs et un laïque moururent des suites de privations et de mauvais traitements. Pendant huit ans, les pauvres martyrs restèrent dans les mains des hordes soudanaises jusqu'à un beau jour, deux ans après la mort du mahdi, où, aidés par quelques fidèles Soudanais, ils réussirent à fuir après s'être peints en noir de façon à ressembler à des Africains. Voyageant avec célérité, et de nuit, tantôt descendant le Nil, et tantôt traversant les forêts qui s'étendent sur les rives de ce fleuve, ils atteignirent Berber et, de là, les avant-postes égyptiens et anglais qui les envoyèrent au Caire. A peine arrivée à Alexandrie, la sœur Caprini s'embarqua pour l'Italie, et elle est venue à Vérone pour revoir sa mère et son frère qui, depuis bien des années, avaient perdu tout espoir de la revoir. Malgré tous les tourments qu'elle a soufferts, la sœur Caprini jouit d'une excellente santé et elle compte retourner aux Missions africaines.

Nous annonçons, dans notre dernier numéro, la venue en Italie de Sir Evelyn Baring, consul général anglais au Caire, et de Sir Francis Grenfell, commandant en chef de l'armée khédiviale, pour aider lord Dufferin, ambassadeur anglais à Rome, dans les négociations entamées avec le gouvernement italien au sujet de la délimitation des **sphères respectives d'influence égyptienne et italienne dans le Soudan oriental**. L'Italie qui a pris l'Abyssinie sous son protectorat, tenait à faire entrer Kassala dans sa sphère d'influence, prétendant que cette place était nécessaire à la protection de l'Abyssinie contre les tentatives d'invasion des mahdistes. L'Angleterre, se posant en tutrice du khédive, déclarait ne pouvoir consentir à voir diminuer le territoire de son pupille. Il est regrettable que ce scrupule ne l'ait pas retenue lorsqu'elle a permis à l'Imperial East British African Company de s'attribuer la province égyptienne de l'Équateur, alors qu'Émin-pacha en était encore le gouverneur pour le khédive. Quoi qu'il en soit, les négociations anglo-italiennes n'ont pas encore abouti; Sir Evelyn Baring et Sir Francis Grenfell sont retournés au Caire. En attendant qu'elles soient reprises, on lira avec curiosité la description que

fait de Kassala, avant la conquête mahdiste, un voyageur italien, M. Bertolotti, qui y arrivait, en 1885, de Souakim, avec une caravane. « Durant quinze jours de marche, nous n'avions vu que le désert le plus aride. A Kassala, mes compagnons de route et moi, nous nous attendions à trouver un paradis terrestre, tellement avaient été attrayantes les descriptions qu'on nous en avait faites. Nous ne trouvâmes qu'une ville misérable, composée de quelques centaines de cabanes coniques et de plusieurs maisons basses, sans étage, construites en boue, le tout entouré d'une muraille ridicule. Il y avait une douzaine de négociants grecs, un petit nombre de boutiques arabes et quelques chevaux couchés sur la place publique. Aux environs, le sol était entièrement brûlé par le soleil, la rivière Gasch étant à sec pendant onze mois de l'année. On sème et on récolte le dourhar pendant le mois des pluies; le reste de l'année, la sécheresse est absolue. Voilà Kassala telle que j'en ai gardé l'impression. » M. Bertolotti ajoute : « Un voyageur qui voudra dire la vérité sur l'Afrique, déconseillera toujours aux gouvernements européens de s'éloigner de la côte. Les Anglais qui, à l'heure qu'il est, connaissent bien ces régions, ne se laissent pas tenter d'occuper des points de l'intérieur. Les Anglais sont trop pratiques; ils laissent aux autres le soin de s'enfoncer dans le Soudan. Quant à eux, ils restent en Égypte, où ils se trouvent bien. »

La santé du major **de Wissmann** s'est suffisamment améliorée pour qu'il puisse songer à retourner à son poste dans l'**Afrique orientale**. Son départ est annoncé pour le 27 octobre. Pendant son séjour en Allemagne, il a donné à une maison de Hambourg les directions nécessaires pour la construction d'un steamer de 28 mètres de long, 5 mètres de large et 2^m,50 de calaison; la force en sera de 120 chevaux. Il est destiné au Victoria-Nyanza. Il sera transporté démonté à Bagamoyo, d'où il sera porté à bras jusqu'au lac Victoria. Le major de Wissmann accompagnera lui-même la caravane des porteurs, à laquelle s'adjoindront plusieurs ingénieurs. L'expédition suivra la route que fraye en ce moment Emin-pacha; elle compte atteindre le lac en trois mois. — La Société coloniale allemande enverra à Emin un secrétaire, qui sera chargé de recueillir de la bouche de l'ancien gouverneur de l'Égypte équatoriale le récit de ses voyages et de ses découvertes dans la province égyptienne de l'équateur. La publication en sera faite aux frais de la Société,

La reine de **Madagascar** a entrepris un voyage de deux mois, dans lequel elle visitera tous les chantiers de lavage de sables aurifères qui

sont en activité. D'après une correspondance du journal le *Temps*, les résultats obtenus depuis que les mines ont été ouvertes à la libre exploitation par les Malgaches sont considérables : la production a plus que doublé ; la visite de Ranavalo donnera un nouvel et grand essor à l'ardeur de ses sujets. Cependant, le but que se proposait le premier ministre est loin d'être atteint ; il voit aujourd'hui clairement que ce n'est pas le seul lavage des sables aurifères qui lui fournira le capital nécessaire pour se libérer envers le Comptoir d'escompte et que, s'il veut y parvenir, il faut mettre en exploitation les riches filons découverts par son ingénieur en chef, M. Rigaud, et ses collaborateurs. Cette exploitation, il ne peut l'entreprendre qu'avec le concours de puissantes sociétés financières qui feront les installations nécessaires pour mettre en valeur les richesses que l'île de Madagascar et son gouvernement peuvent retirer de son intelligente initiative.

En attendant, dans son voyage, la reine est accompagnée du premier ministre, des grands du royaume avec tous leurs esclaves, et d'une escorte de 7,000 hommes. Rainilaiarivony a, dit-on, l'intention d'employer tout ce monde au lavage des terrains aurifères que la reine va visiter. Le gouvernement hova a profité de l'occasion pour établir ses droits de propriétaire du sol de l'île, aux yeux de ceux qui seraient tentés de les oublier. Il a rappelé que l'exploitation des mines lui appartient en propre, comme tout ce que produit la terre, et le sol lui-même : qu'il a consenti à accorder des concessions temporaires, mais qu'il n'accorderait cette faveur qu'à des sociétés puissantes et en état d'exploiter convenablement leurs concessions.

Le gouverneur de la colonie de Diego-Suarez s'applique à doter la ville des travaux les plus urgents. Il espère y amener à bref délai de l'eau, en quantité suffisante, et il a songé à faire construire des demeures habitables pour les fonctionnaires et officiers, ainsi que pour les Européens, qui trouvent un peu trop rudimentaires les paillottes et cases en torchis. L'activité du gouverneur est vue très favorablement. Il est à désirer qu'il trouve le concours nécessaire pour l'exécution de ses utiles projets.

Le Volksraad du **Transvaal** a ratifié la convention dite du **Swazieland**, dont nous avons parlé dans un précédent numéro, avec les observations suivantes :

Ayant pris connaissance de la convention signée le 2 août entre le Transvaal et le gouvernement impérial anglais, le Volksraad regrette que le gouvernement britannique n'ait pas cru devoir sanctionner un

règlement de la question du Swazieland qui eût reconnu les droits de la République sud-africaine sur ce pays. Reconnaisant toutefois combien il est désirable de maintenir et d'affermir les relations amicales existantes entre le Transvaal et l'Angleterre, et espérant que la promesse du gouvernement de la reine de prendre en considération les réclamations de la République sud-africaine auront leur effet lorsque la forme actuelle du gouvernement du Swazieland sera bien consolidée, et que toutes les concessions de terrain seront réglées; considérant en outre la présente convention comme une mesure temporaire dont la ratification n'entraîne pas pour le Transvaal la renonciation à ses droits aux territoires situés sur sa frontière orientale, mais réserve expressément ces droits; considérant comme peu désirable que la République sud-africaine soit mêlée aux questions qui peuvent s'élever entre l'Angleterre et d'autres puissances étrangères au sujet de territoires situés au delà des frontières nord et nord-est du Transvaal; et déclarant que la ratification de la convention n'oblige pas la République sud-africaine à prendre parti dans ces questions, et qu'il serait désirable que l'article 22 n'entrât pas en vigueur avant que la République fût entrée dans l'union douanière, le Volksraad décide de ratifier la convention à la condition que cet article 22 n'aura force de loi qu'aussi longtemps que la République sud-africaine fera partie de l'union douanière. Le Volksraad considère en outre comme désirable, pour la sécurité de la République, que certains territoires situés actuellement au delà des frontières nord et nord-est et occupés par des tribus indigènes, et aussi des territoires évacués par des natifs soient compris dans les limites de la République; le Volksraad charge le gouvernement d'ouvrir des négociations avec le ministère anglais en vue de faire comprendre ces territoires dans les limites du Transvaal.

En annonçant dans notre dernier numéro (p. 309) la suspension de paiements de la **Banque du Cap de Bonne-Espérance**, nous disions qu'il était difficile alors de dire dans quelle mesure le commerce de l'Afrique méridionale en serait affecté. Aujourd'hui, un correspondant du journal le *Temps* nous apporte d'utiles renseignements à cet égard. « *La Cape of Good Hope Bank*, » écrit-il de Kimberley le 22 septembre, « était la plus ancienne des banques de la Colonie du Cap : fondée au capital de 17,500,000 francs, elle avait dans sa clientèle l'Université, l'Évêché anglican, les administrations de la Bibliothèque et du Jardin botanique, des associations charitables, des sociétés de prévoyance, etc. Elle a prêté sur des titres sans valeur, fait des avances énormes à la spécula-

tion sur les mines d'or transvaaliennes, distribué des dividendes fictifs, etc. Elle avait des ramifications dans les principales villes de la Colonie et au Transvaal, et, comme la responsabilité de ses actionnaires est limitée, le fardeau le plus lourd retombe sur les dépositaires. La panique a été terrible ; à Johannesburg elle a failli entraîner la chute de la *Natal Bank*, que l'intervention seule du gouvernement de Natal a empêché de sombrer. A Capetown, la confiance a été tellement ébranlée qu'on assiégeait les bureaux de la Caisse d'épargne. La Compagnie des mines de diamants a vainement cherché à sauver la société en faillite. Le désarroi est partout. »

Le journal le *Temps* a donné, d'après des renseignements particuliers, des détails précis sur le traité que Lewanika, roi des **Ba-Rotsé**, a conclu avec le représentant de la Compagnie anglaise Zambézia. Cette convention, dit-il, a d'autant plus de valeur qu'elle a été signée non seulement par le roi, mais par des chefs venus de toutes les parties du pays. Elle confère un droit de protectorat à la Compagnie, qui obtient également la concession de toutes les mines et minerais, moyennant un droit de 4 % sur leur produit éventuel, au profit du roi, qui reçoit également un subside annuel de 2000 livres sterling (50,000 francs) et auquel sont assurés ses droits de chasse sur le gros gibier (éléphants, etc.) et de trafic en ivoire. Le pays sur lequel est établi le protectorat est délimité comme suit : D'une manière générale, la limite prenant pour point de départ le confluent du Kafué avec le Zambèze, suit ce fleuve jusqu'à la jonction du Chobé. Elle remonte cette rivière jusqu'au 20° degré de longitude Est ; au nord, elle suit la ligne de partage des eaux du Congo et du Zambèze jusqu'au Kafué, dont elle remonte le cours à l'Est à travers le pays des Ma-Choukouloumbé jusqu'à sa jonction avec le Zambèze. Ce territoire a une superficie d'environ deux cent mille milles carrés. Vingt ou vingt-cinq principales tribus y sont dispersées, mais il ne faut pas en conclure que le pays soit peuplé ou que ces nombreuses tribus forment une nation homogène, sur laquelle le roi des Ba-Rotsé exerce une autorité réelle. L'impossibilité où se sont trouvés les explorateurs Holub et Selous de pénétrer chez les Ma-Choukouloumbé, en particulier, montre que, pour leur pays au moins, la susdite concession n'offre pas une perspective d'exploitation purement pacifique.

Le jour même où M. Cecil Rhodes, premier ministre de la **Colonie du Cap**, recevait l'annonce de la concession accordée par le roi des Ba-Rotsé, il prononçait à Kimberley un discours dans lequel il exprimait la certitude que, de son vivant, la Colonie s'étendrait jusqu'au Zambèze,

et, quant au territoire au nord du fleuve, il ajouta : Peut-être, avant longtemps, n'en retirerons-nous aucun profit ; mais les nations de l'Europe s'étant partagé l'Afrique, la Colonie du Cap devait aussi s'approprier une partie de ce continent. Il a en outre annoncé son intention de poursuivre ce qu'il appelle une politique sud-africaine, c'est-à-dire une union toujours plus étroite de la Colonie du Cap avec les États voisins. Au mois de décembre aura lieu, à Bloemfontein, une réunion de délégués chargés d'étudier la question de l'extension des voies ferrées jusqu'au Vaal. Le gouvernement du Cap espère aussi conclure avec la République sud-africaine, pour les douanes et les chemins de fer, une union qui serait un grand pas vers l'union de l'Afrique australe. Il est vrai que M. Rhodes reconnaît que de grandes difficultés s'opposeraient à une fusion sous le même drapeau ; il ne serait question pour le moment que d'obtenir une liberté commerciale parfaite pour la Colonie et des communications complètes par voies ferrées avec une union douanière s'étendant de la baie de Delagoa à Wallfish-Bay, chaque État actuel conservant son propre drapeau et respectant ceux des autres.

L'expédition de la **South African Company**, placée sous les ordres du lieutenant-colonel Pennefather, et conduite par l'explorateur F.-C. Selous, est entrée sur le territoire des Ma-Tébélé, se dirigeant vers le mont Hampden, dans le **Ma-Shonaland**. Le Dr Jamieson, agent politique de M. Rhodes accompagnait l'expédition forte de 300 blancs, 200 indigènes, 250 chevaux, 60 wagons. Quant aux blancs recrutés pour cette entreprise, un correspondant du *Standard* adresse à ce journal, à la date du 19 septembre, les renseignements suivants :

« J'étais au Transvaal au printemps de cette année-ci, où des groupes d'hommes partaient chaque jour pour Mafeking en vue de rejoindre la colonne expéditionnaire de la South African Company pour le Ma-Shonaland. Parmi ceux qui partaient se trouvaient quantité de jeunes gens venus d'Angleterre pour chercher fortune aux mines d'or de Johannesburg. A leur arrivée, ils trouvèrent que les affaires allaient chaque jour de mal en pis, et ne purent se procurer aucun emploi. Que faire ? la South African Company demandait des hommes : ils se présentèrent.

« Au début on fut sévère pour les admissions ; on n'accepta aucun ivrogne ; mais plus tard on fut moins exigeant et tous furent reçus ; en sorte que la colonne expéditionnaire compta des spéculateurs ruinés, des trafiquants déçus, des secrétaires non payés, et ceux qui n'avaient trouvé d'emploi dans aucun commerce et dans aucune profession, tous de véritables anglo-africains. La morale de tout ceci c'est que des centaines d'hommes

vont au Ma-Shonaland absolument ignorants du pays et des habitants ; s'il survient un désastre, cette ignorance en sera une des premières causes ; si tout va bien, ce sera malgré les conditions défavorables de l'expédition. S'il survenait une collision, il ne faudrait pas être surpris. Il faut désirer qu'aucune découverte aurifère ne vienne ranimer l'esprit d'aventure qui a d'abord régné si fort aux mines de Witwatersrandt et qui ensuite n'a causé que des ruines. Aussi longtemps qu'il dominera, le vrai commerce continuera à déchoir ; et jusqu'à ce que l'Afrique méridionale soit purgée de cet élément démoralisateur, le pays ne pourra faire aucun progrès solide et durable. Aux dernières nouvelles de Cape-Town, le retour à Gouboulououayo de l'envoyé de Lo-Bengula au gouverneur de la colonie du Cap avait causé de l'agitation parmi les Ma-Tébélé, et aussi longtemps que le système militaire de ce peuple subsistera, la Compagnie pourra craindre une irruption sur les terres où les colons anglais seront établis. »

D'autre part, des télégrammes de Mozambique ont annoncé à Lisbonne que, le 14 septembre, M. Colquhoun a, au nom de la South African Company, conclu un traité pour la cession à ladite compagnie de territoires dans le pays de **Manica**, avec le roi Mutaca, sujet de Goun-gounyane, vassal du Portugal. Cinq Portugais et deux natifs ont adressé par écrit une protestation contre cette cession, déclarant que Mutaca n'a pas le droit de disposer de ces territoires, et que la Convention du 20 août n'était pas encore ratifiée à cette date. M. Colquhoun prétend n'avoir fait qu'exécuter les instructions de ses supérieurs. Il a aussi occupé un territoire situé près des sources de la Sabi, avec le consentement du Haut-Commissaire de l'Afrique australe, et aucune modification ne pourra être apportée, dit-il, aux faits accomplis que par des négociations entre les gouvernements d'Angleterre et de Portugal. S'il était vrai, comme l'a dit le premier ministre de la Colonie du Cap, que le gouvernement de la Colonie eût prêté tout son appui à la South African Company, et que le Haut-Commissaire eût donné à l'expédition de cette compagnie, partie à la fin du mois de juillet, l'ordre d'occuper la région des sources de la Sabi, on devrait constater qu'au sud du Zambèze le gouvernement anglais ne fait que continuer les procédés inaugurés au nord du fleuve par l'ultimatum de lord Salisbury le 11 janvier. C'est toujours la force primant le droit. La presse britannique nous avait bien prévenus que les conventions conclues par l'Angleterre avec les autres puissances n'empêcheraient pas les Anglais d'exercer leur influence dans les territoires reconnus à l'Allemagne, à la France, etc., comme sphère d'intérêts de ces États. Nous ne pensions pas que ce fût

sur l'ordre d'autorités anglaises qu'ils se préparassent à violer les engagements contractés par lord Salisbury ¹ !

La Société de géographie de Marseille a reçu de M. **Fondère**, un de ses membres, une lettre datée des bords de l'**Oubangi**, 25 mai. Nous lui empruntons ce qui suit : Me voici parvenu au poste de Lirringa, au confluent du Congo et de l'Oubangi. En arrivant à la côte, le gouverneur m'informa qu'un de mes collègues, M. Mussy, chef du poste de Bangi, aux rapides de Zongo, venait d'être tué et mangé avec douze de ses hommes par les indigènes, et il m'envoya sur le théâtre de l'accident. Depuis le 10 mars, date de mon départ du Gabon, je suis en route ; j'espère arriver aux rapides de Zongo vers le 15 juin. Suivant les circonstances, je pousserai une reconnaissance en amont des rapides, et me dirigerai vers le N.-O., pour constater si l'existence du lac Liba est une réalité ou un mythe, et ensuite vers le lac Tchad ou le Bénoué.

Le courrier portugais de la côte d'Afrique a apporté au *Siccle* des détails complémentaires sur l'exploration du cours de la **Sanga** par M. **Cholet**. Il a remonté le cours de cet affluent du Congo jusqu'au 3° lat. N. à son confluent avec le M'Gado, rivière facilement navigable, que M. Cholet a explorée dans la direction Ouest jusque sous le 4° lat. N. et par 15°, 15 long. E., à une petite distance de la frontière de la colonie allemande de Cameroun. Il aurait pu continuer sa route vers le nord en suivant le M'Gado dont le cours était encore très large et très profond ; mais ses approvisionnements ne lui permettaient pas de rester plus longtemps absent, son voyage ayant eu une durée plus étendue que celle qu'il avait présumée. M. de Brazza a déjà désigné celui de ses agents qui achèvera l'exploration de M. Cholet, en remontant jusqu'au bout la rivière que celui-ci vient de découvrir. C'est M. Fourneau, déjà connu par ses travaux au Congo. De son côté, la *Gazette de Cologne* a fait ressortir les avantages commerciaux de l'exploration de M. Cholet. « En decouvrant, » dit-elle, « une route praticable du Congo au pays situé en arrière du Cameroun, l'explorateur français a découvert la route du Cameroun au Congo. M. Cholet a constaté que la Sanga est navigable pendant toute l'année jusqu'à un point intérieur du Cameroun par 4° lat. N. et 15°, 20 long. E. Ce point se trouve à environ 600 kilom. de la côte allemande de Batanga. Établissons entre Batanga et ce point une communication directe et tout le territoire du bassin du Congo moyen nous

¹ Un télégramme de Cape-Town, du 23 octobre, annonce que Sir Henry Loch, gouverneur et Haut-Commissaire, est parti, avec sa suite, pour la Macloutsie, d'où M. Rhodes se rendra au mont Hampden.

sera ouvert par cette nouvelle route. Nous serons ainsi à même d'augmenter considérablement notre participation au commerce du Congo en le faisant passer par nos ports du Cameroun. On pourrait objecter que l'État du Congo n'aura besoin que d'une ligne de chemin de fer de 500 kilom. pour aller de Matadi à Stanley-Pool, et que nous ne pourrions pas rivaliser avec une telle ligne. Si cela était vrai, la France serait dans le même cas que nous ; un chemin de fer partant de la côte française de Loango et remontant la vallée du Kuilou jusqu'à Stanley-Pool aurait une longueur de 500 kilom. » « En prenant possession du pays de la Sanga, » dit le *Moniteur des Colonies*, « la France ne se propose pas de fermer le territoire au commerce de l'étranger, mais au contraire d'ouvrir à ce commerce, comme au commerce national, une voie plus courte et plus praticable vers le Congo moyen.

Le *Moniteur des Colonies* a reçu du capitaine **Trivier** des renseignements détaillés sur le nouveau voyage qu'il va entreprendre sur les côtes occidentale et orientale d'Afrique et que nous avons annoncé (p. 309-310), nous lui empruntons ce qui suit :

M. Trivier partira de Bordeaux le 10 novembre prochain. Le but qu'il se propose est de chercher en Afrique des débouchés pour l'industrie et le commerce français, de voir tout ce qui s'achète, tout ce qui se vend, de connaître tous les faux frais qui grèvent les marchandises à l'importation et à l'exportation. A côté de ces indications complètes, intéressant au plus haut point tout le commerce de la France, il recueillera le plus grand nombre possible de renseignements géographiques et scientifiques. Les banquiers de M. Trivier seront représentés dans ce voyage, surtout commercial, par deux ou trois Chambres de commerce de France, et plus particulièrement par celle de Bordeaux, car c'est à l'initiative de M. Marc Maurel, président de la Société de géographie de cette ville, que M. Trivier doit d'entreprendre son expédition. D'autre part, le Conseil municipal de Paris a promis de participer aux frais de ce voyage d'études, ainsi que plusieurs Sociétés industrielles de Paris, comprenant qu'il faut aujourd'hui moins que jamais se désintéresser de la question africaine. De Bordeaux, le capitaine Trivier se rendra à Dakar, à Konakry, petite île de l'Atlantique où aboutit le câble sous-marin ; à Grand-Bassam, à Libreville, la capitale gabonaise, au cap Lopez, à Sette-Cama, à Loango. De Loango, il ira peut-être à Landana et à Cabinda, mais sûrement à Banana, puis il visitera les ports du littoral Ambrizette, Ambriz, Saint-Paul-de-Loanda, et il fera son possible, si ses ressources le lui permettent, pour parcourir les contrées desser-

vies par la voie ferrée qui part de Loanda. Le voyage se poursuivra par Novo-Redondo et Catumbela. Après avoir visité Benguela, l'explorateur s'arrêtera à Mossamédès, puis se dirigera sur la colonie allemande du Damaraland, sur l'île Ichaboe, renommée pour ses phosphates de chaux, comme Port-Nolloth (situé plus au sud) pour son gisement de cuivre ; sur Cape-Town, Port-Élisabeth, la baie d'Algoa, East-London et Port-Natal ou Durban. M. Trivier s'arrêtera ensuite chez les Portugais de Lorenzo-Marquez, Inhambane, Sofala, Quilimane, Mozambique et Ibo, pour terminer son intéressante et fructueuse tournée par Zanzibar.

Le journal la *Post*, de Berlin, annonce que le Dr Zintgraff va, sous peu, quitter l'Allemagne à destination de **Cameroun**. Il serait chargé par de grands industriels allemands de chercher à établir des relations commerciales avec les populations indigènes de la partie nord de la colonie, et de préparer une voie commode et sûre entre la côte et la région du haut Bénoué. Le Dr Zintgraff serait accompagné d'un officier chargé de procéder à des observations scientifiques à la station de Balombi. L'activité de l'industrie allemande se porte davantage sur la région septentrionale de la colonie, qui est à peu près tranquille ; au contraire, dans le sud, dans les territoires voisins du Congo français, l'agitation est si grande encore qu'une maison de Hambourg a dû liquider la factorerie qu'elle y avait établie.

D'autre part le *Standard* nous apprend qu'un délégué anglais et un fonctionnaire allemand viennent de se mettre en rapports à Berlin pour préparer le projet de délimitation du Cameroun. On a reconnu que le Rio del Rey n'est pas un fleuve, mais bien un bras de mer dont le principal tributaire est l'Askiva-Jave. Dans les cercles allemands, on espère que la ligne frontière courra entre cette rivière et le vieux Calabar.

Dans une lettre à la Chambre de commerce de Liverpool, lord Salisbury déclare être opposé à l'idée de livrer l'exploitation des districts des **rivières de l'huile** à une compagnie comme celle du Niger. Celle-ci possède déjà des privilèges suffisants, et lui accorder la faculté d'absorber encore d'autres districts de la côte occidentale d'Afrique serait absolument contraire à l'opinion publique. A cette occasion le *Daily-News* déclare « qu'il ne faut pas permettre que la liberté du commerce soit compromise par les exactions imposées par la Royal Niger Company. Les pouvoirs exercés par celle-ci empêchent souvent le commerce de se développer. Les droits qu'elle est autorisée à prélever ont amené une diminution alarmante de l'exportation. On a beau dire que les privilèges dont elle jouit ne lui ont été accordés qu'en vue de lui procurer

des revenus; quel que soit le but pour lequel ils lui ont été conférés, le résultat en est une restriction du commerce. »

M. **Mizon**, lieutenant de vaisseau, a été chargé par un syndicat français de remonter le Niger et le Bénoué, pour gagner le lac Tchad et traverser le territoire qui s'étend au sud de ce lac jusqu'au Congo. Pendant qu'il remontait le **Niger** en chaloupe, avec un convoi de marchandises, il a été attaqué de nuit, le 15 octobre, par des indigènes, près de l'embouchure du fleuve et a reçu deux blessures; un auxiliaire arabe a également été blessé; la chaloupe a dû revenir à Akassa. Les blessures de M. Mizon sont légères; il compte reprendre sa marche en avant vers le 10 novembre. Les indigènes qui l'ont attaqué appartenant aux territoires exploités par la Royal Niger Company à laquelle le gouvernement britannique a octroyé une charte de souveraineté, le syndicat susmentionné réclame à celle-ci une indemnité pour le préjudice causé à l'expédition française, et le libre parcours du fleuve, la Compagnie ayant assumé le devoir d'en garantir la sécurité; comme pour toutes les possessions européennes en Afrique, cette obligation est inséparable du droit d'occupation et d'exploitation.

Les journaux anglais ont annoncé qu'une expédition britannique a résolu le problème posé depuis quelques années par les cartographes africains : le **Bénoué**, le grand affluent oriental du Niger, a-t-il une communication permanente avec le Chari, le fleuve mystérieux qui venant du S.-E. se déverse dans le **lac Tchad** ? L'importance d'une communication semblable serait considérable, puisqu'elle relierait le lac Tchad à la mer. On supposait que, dans la partie supérieure de l'Adamaoua, les bassins du Bénoué et du Chari étaient unis par le marais immense connu sous le nom de Toubouri, qui occupe, sur une grande longueur, les rives du Serbeouel, affluent du Chari. En remontant un affluent du Bénoué, le Majo-Kebbi, qui se jette dans le précédent à Roubago, en amont de Yola, chef-lieu de l'Adamaoua, l'expédition anglaise munie d'un petit steamer a démontré que la communication n'existait pas à l'époque où elle faisait l'exploration, le marais de Toubouri était alors parfaitement indépendant du Majo-Kebbi.

Le *Figaro* a annoncé que M. le vicomte **J. de Brettes**, qui, en 1884 et 1886, a fait deux explorations dans l'Amérique du Sud, en fera prochainement une dans la partie de l'Afrique occidentale récemment attribuée par la convention anglo-française à la **sphère d'influence de la France**. Dans les premiers jours de décembre, M. de Brettes débarquera avec un artiste de ses amis, M. Bousquet de Boze, qui sera le

dessinateur de l'expédition, à la côte de Grand-Bassam, où il recrutera sa première escorte. De là, il se dirigera vers le nord, jusqu'à Kong. L'itinéraire sera exactement celui que suivit, il y a dix-huit mois, le capitaine Binger. Les quatre cinquièmes environ du commerce de Grand-Bassam sont aux mains de comptoirs anglais et allemands. M. de Brettes essaiera de créer, de Kong à la côte, au profit des nationaux français, un courant d'échanges, et de déterminer quelques positions géographiques. A partir de là, il s'avancera dans l'inconnu : la route de Kong au Niger est inexplorée. A Say, sur le Niger, l'expédition rencontrera l'un des points limitrophes de la zone d'influence française. Au sud de cette région mystérieuse est le Dahomey, M. de Brettes essaiera d'en indiquer le chemin aux caravanes commerciales des indigènes que les Allemands, installés tout près de là, au Togo, se sont efforcés, depuis quelques mois, d'attirer à eux. De Say au lac Tchad, l'expédition suivra la frontière de la zone française, en passant par Sokoto et Sinder. Sauf en quelques points, où elle coupera les itinéraires déjà connus de trois voyageurs allemands, Overweg, Flegel et Vogel (on compte et on nomme ceux qui se sont aventurés en ces étonnants pays), la caravane française traversera des régions où pas un Européen n'a mis le pied. C'est à Baroua, sur le lac Tchad, que M. de Brettes s'arrêtera, après une excursion de 3000 kilomètres. Il regagnera, aussitôt après, l'Europe par les voies les plus courtes.

NOUVELLES COMPLÉMENTAIRES

Après avoir réparti entre les trois départements d'Oran, d'Alger et de Constantine, les ressources actuellement disponibles s'élevant à 1,316,069 fr., la Commission centrale de secours aux victimes des sauterelles a émis deux vœux : le premier que les Conseils Généraux nomment une Commission interdépartementale en vue d'associer les efforts des départements pour réunir les ressources nécessaires, afin de venir en aide aux régions les plus éprouvées ; le second, que le Gouverneur général de l'Algérie transmette immédiatement au gouvernement une proposition tendant à ouvrir au budget de 1891 un crédit extraordinaire de 500,000 fr., destinés à assurer les dépenses des prochaines campagnes de destruction des criquets.

Le *Hakikat*, de Constantinople, annonce que le gouvernement ottoman a résolu d'envoyer des ulémas dans les possessions turques d'Afrique, ainsi que dans d'autres régions du continent noir, en vue de préserver les musulmans des séductions des missionnaires européens chargés de propager le catholicisme. Ces mis-

sionnaires musulmans doivent fonder des écoles et des asiles pour les pauvres musulmans.

D'après les journaux anglais, lord Salisbury a reçu du ministre de Turquie à Londres, une note qui doit servir de base à des négociations pour une convention anglo-turque, destinée à délimiter les frontières des possessions turques au sud de la Tripolitaine.

Une dépêche du Caire annonce que le gouvernement égyptien ayant été informé de l'arrivée à Souakim de marchands amenant 40,000 sacs de grain, pour en vendre aux natifs établis hors de la ville, en a interdit la vente, sous prétexte que les derviches, sous la conduite d'Osman-Digma, pourraient en profiter pour tenter une attaque contre la Haute-Égypte. Quantité d'indigènes meurent de faim aux portes de la ville. Les chefs des tribus sont indignés contre le gouvernement.

On mande du Caire au *Daily Chronicle* qu'Osman-Digma, qui, comme on sait, pousse activement les travaux de défense de Kassala, aurait l'intention de se faire proclamer roi. Dans le cas où les Italiens et les Égyptiens le reconnaîtraient comme tel, il leur aiderait à écraser définitivement le mahdisme et à ouvrir le Soudan au commerce.

Une correspondance de Massaouah donne des renseignements terrifiants sur la marche du choléra dans l'Érythrée. En quinze jours, plus de 15,000 indigènes ont succombé à l'effrayante épidémie. Sur la route de l'Asmara, de nombreux cadavres ont été retrouvés par les gendarmes, qui ont fait preuve d'un réel dévouement. Tous ces cadavres ont été réduits en cendres. Le feu a été mis au village de Sahati, foyer d'infection qui exposait aux plus graves dangers la contrée avoisinante.

Le gouvernement italien va envoyer dans l'Océan Indien une escadre, chargée de débarquer des troupes pour faire une reconnaissance sur la frontière méridionale du protectorat italien dans le pays des Somalis.

Plusieurs Allemands ayant été massacrés dans le sultanat de Witou, dont l'Angleterre a obtenu récemment la cession de la Société allemande qui l'avait acquis, des ordres ont été donnés à l'amiral Freemantle et à M. Evan Smith, consul général britannique à Zanzibar, de conduire à Witou l'escadre anglaise pour y faire une expédition répressive contre les indigènes qui ont assassiné les colons allemands.

Le *Reichs-Anzeiger* a annoncé que le sultan de Zanzibar a cédé à l'Allemagne, moyennant une indemnité de quatre millions de marks, ses droits de suzeraineté sur la partie de la côte affermée à la Société allemande de l'Afrique orientale.

On s'occupe actuellement en Allemagne de la frappe des monnaies d'argent pour les possessions allemandes de l'Afrique orientale. Les pièces, de la valeur d'une roupie d'argent indienne (1½ mark), portent d'un côté le buste de Guillaume II, de l'autre un lion.

Le consul général anglais à Zanzibar a refusé au consul général allemand de faire connaître le calomniateur auquel était dû le rapport sur lequel la presse anglaise a basé ses accusations contre le vice-commissaire allemand de Bagamoyo d'avoir autorisé ou permis la traite.

Sir Richard Burton, l'explorateur qui, avec Speke, découvrit le Tanganyika, est mort le 20 octobre à Trieste, où il remplissait les fonctions de consul d'Angleterre.

L'Angleterre, l'Allemagne, l'Italie et le Portugal ont signé une convention pour la protection réciproque des missionnaires de ces quatre nationalités, qui se rendront en Afrique dans les possessions attribuées à leurs États respectifs par les derniers traités. Pour pouvoir exercer leur ministère, les missionnaires devront se munir d'un passeport du gouvernement auquel ils ressortissent.

Les missionnaires de la station de Fouambo, sur le Tanganyika, ont obtenu du chef du village de Penza l'aveu que c'est lui qui a fait assassiner M. Weissenburger, le compagnon du capitaine Trivier dans sa traversée de l'Afrique.

Des troubles sérieux ont éclaté au Ba-Soutoland, devenu depuis la dernière guerre, colonie de la couronne d'Angleterre. Les deux chefs Joël et Jonathan se sont déclarés la guerre ; de sanglants combats ont eu lieu. Quatre cents Boërs de l'État libre de l'Orange sont réunis sur la frontière pour empêcher les Ba-Souto de pénétrer sur le territoire de la république.

A la suite du désir exprimé par le gouvernement français, la congrégation pour la propagation de la foi a décidé de partager le Congo français en deux vicariats. Celui qui existe déjà sera maintenu sans changement, et un second sera créé sous le nom de vicariat de l'Oubangi, avec un nouveau titulaire.

L'arrangement conclu entre la France et le Dahomey stipule que la possession de Kotonou et le protectorat de Porto-Novo sont formellement reconnus à la France.

D'après le *Daily Télégraph*, le gouvernement anglais enverra, à la fin d'octobre, à la côte occidentale d'Afrique, une mission chargée de coopérer avec une commission française à la fixation de la frontière anglo-française au nord de Sierra-Léone. La mission anglaise aurait, en outre, un caractère commercial.

L'Allemagne a conclu un traité de commerce avec le Maroc, dont le sultan s'est réservé de la signer au moment où il se sera mis d'accord avec les puissances qui ont aussi des intérêts commerciaux au Maroc. Comme ce traité ne crée pas pour l'Allemagne une situation privilégiée par rapport aux autres puissances, le représentant d'Italie à Tanger a reçu l'ordre de le reconnaître et de le ratifier.

CHRONIQUE DE L'ESCLAVAGE

Dans un article sur la traite que M. Glave, ancien officier de Stanley au **Congo**, a fourni au *Century*, il s'exprime ainsi sur les guerres de tribu à tribu. Le possesseur de l'esclave ayant sur celui-ci droit de vie et de mort, ne se fait pas scrupule de répandre, en exécutions et dans les cérémonies, le sang de l'homme, de la femme, de l'enfant qu'il s'est acquis en échange peut-être de quelques baguettes de cuivre ou de deux à trois